

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble se caractérise comme suit :

L'ancien presbytère sis 2, bei der Kierch est situé sur une hauteur derrière l'église au noyau historique d'Enscherange et forme un véritable ensemble avec celle-ci. Selon le premier plan cadastral «Urkataster» de 1824 une maison paroissiale (GEN) est déjà inscrite sur cette parcelle. L'encadrement de la porte d'entrée indique l'inscription "1834" sur son linteau.

L'ensemble est composé d'une maison principale prolongée à sa droite, dans le même alignement par un volume secondaire, qui servait de dépendance à l'habitation. (TBA) Ces percements semblent dater d'un agrandissement effectué à un moment donné.

Le corps de logis s'élève sur deux niveaux et se divise en trois travées. Il est surmonté par une toiture à croupette. Les fenêtres et les encadrements sont typiques et caractéristiques pour l'architecture de l'époque. Les encadrements sont simples, rectangulaires et en pierre de taille. La corniche décorative en bois est également un élément typique pour ce genre. (CAR)

L'ancienne presbytère est authentique aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. A l'intérieur la maison a gardé sa substance bâtie historique, de même que le revêtement des sols en parquet, le fumoir (Haascht), les plafonds en stuc, les portes et l'armoire murale en bois, l'escalier en bois, la charpente, ainsi qu'une cave voûtée. (AUT)

L'ancien presbytère est un témoin de l'histoire rurale d'Enscherange et présente un volume traditionnel et caractéristique pour son époque de construction. Les critères de l'authenticité, du type de bâti, de la période de construction et de genre sont remplis. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

**La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 2, bei der Kierch à Enscherange (no cadastral 185/2347).**

Max von Roesgen, John Voncken, Christina Mayer, Michel Pauly, Marc Schoellen, Matthias Paulke, Christine Muller, Christian Ginter, Anne Greiveldinger, Jean Leyder, Sala Makumbundu, Andrea Rumpf, Claude Schuman, Nico Steinmetz.

Luxembourg, le 5 juin 2019